



COMMISSION SCOLAIRE
DES Portages-
de-l'Outaouais

CAHIER DE RÉSOLUTIONS

Direction générale

FÉVRIER 2020



INDEX DES RÉSOLUTIONS

12 février 2020		Page
D.G.-20-001	Nomination - directrice ou directeur – Service des ressources éducatives.....	3
D.G.-20-002	Nomination – agente ou agent d’administration – École secondaire Mont-Bleu.....	4
D.G.-20-003	Nomination – agente ou agent d’administration – Service des ressources financières.....	5
D.G.-20-004	Renouvellement – entente de services bancaires.....	6
D.G.-20-005	Nomination – vérificateur externe.....	7
D.G.-20-006	Autorisation de consultation de la politique « lignes directrices concernant la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (70-12-20) ».....	8
D.G.-20-007	Désignation des signataires des chèques, des effets bancaires, des ordres de paiements et autres documents officiels de la Commission scolaire des Portages-de-l’Outaouais.....	9
24 février 2020		Page
D.G.-20-008	Approbation – Contrat relatif aux services d’accès téléphonique analogiques.....	10
D.G.-20-009	Soumissions – Projet « Fourniture d’in banc didactique pour moteur diesel » École des métiers spécialisés Asticou.....	11
D.G.-20-010	Soumissions – Projet « Fourniture et installation de lavabo et hotte encastrée École Euclide-Lanthier ».....	12
D.G.-20-011	Soumissions – Projet « Réfection de deux cuisines – École Saint-Jean-Bosco »..	13
D.G.-20-012	Approbation – Achat d’ordinateurs pour l’École secondaire Grande-Rivière.....	14
D.G.-20-013	Soumissions – Projet « Vélos de montagne » - École des Tournesols.....	15
D.G.-20-014	Approbation – Modification à l’Annexe des règles 30-31-50 – Service de surveillance des dîneuses et des dîneurs au préscolaire et au primaire.....	16



NOMINATION - DIRECTRICE OU DIRECTEUR – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur au Service des ressources éducatives ;

Considérant l'ouverture du poste C-343 ;

Considérant les entrevues tenues le 3 février 2020 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-001 La directrice générale autorise la nomination de Madame Isabelle Lemay au poste de directrice au Service des ressources éducatives à compter du 1^{er} juillet 2020, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





NOMINATION – AGENTE OU AGENT D’ADMINISTRATION – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

Considérant la vacance au poste d’agente ou d’agent d’administration à l’École secondaire Mont-Bleu ;

Considérant l’ouverture du poste C-344 ;

Considérant les entrevues tenues le 10 février 2020 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Considérant que l’article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d’une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-002 La directrice générale autorise la nomination de Madame Maryse Renaud au poste d’agente d’administration à l’École secondaire Mont-Bleu (date à déterminer), le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





NOMINATION – AGENTE OU AGENT D’ADMINISTRATION – SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Considérant la vacance au poste d’agente ou d’agent d’administration au Service des ressources financières ;

Considérant l’ouverture du poste C-345 ;

Considérant les entrevues tenues le 10 février 2020 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Considérant que l’article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d’une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-003 La directrice générale autorise la nomination de Madame Marie-Claude Beaubien, au poste d’agente d’administration au Service des ressources financières à compter du 17 février 2020, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES BANCAIRES

Considérant l'appel d'offres sur invitation #16-17-45;

Considérant la résolution C.E.-16-17-043 octroyant le contrat de services bancaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) à la Banque Nationale du Canada pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020;

Considérant la possibilité de renouveler l'offre de services de la Banque Nationale;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relativement à l'offre de renouvellement de la Banque Nationale du Canada;

Considérant la recommandation du Comité-conseil ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-004 La directrice générale autorise le renouvellement du contrat de services bancaires de la CSPO avec la Banque Nationale du Canada, située au 428, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3Y7, pour les quatre (4) prochaines années soit du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2024.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





NOMINATION – VÉRIFICATEUR EXTERNE

Considérant que conformément à l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.,c. I-13.3), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) doit nommer, parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables mentionnés au Code des professions (chapitre 26), un vérificateur (auditeur) externe qui produit un rapport de vérification (audit) sur les opérations financières de la CSPO ;

Considérant la possibilité d'octroyer ce contrat de gré à gré ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

Considérant la recommandation du Comité-conseil ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-005 La directrice générale autorise l'adjudication du contrat de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, située au 1839 rue Saint-Louis, Bureau 100, Gatineau (Québec) J8T 4H3, pour les services de vérification (audit) externe de la CSPO, pour l'année financière 2019-2020, avec une option de renouvellement d'un an, au montant de 36 000,00 \$ (avant taxes) annuellement.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA POLITIQUE « LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (70-12-20) »

Considérant les obligations prescrites dans la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (C.T.216501).

Considérant la Politique de consultation (04-09-20) de la CSPO ;

Considérant la recommandation du Comité-conseil ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-006 La directrice générale autorise la consultation auprès des instances concernées, dont le Comité de gouvernance et d'éthique, en vue d'élaborer la Politique - Lignes directrices concernant la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (70-12-20).

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES, DES EFFETS BANCAIRES, DES ORDRES DE PAIEMENTS ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Considérant que l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* qui prévoit que le mandat des commissaires prend fin le 8 février 2020 ;

Considérant que l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

Considérant que l'article 4 de la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (03-01-10) prévoit que le président de la CSPO signe les chèques et que la directrice générale les contresigne ;

Considérant la nécessité pour la CSPO de modifier les signataires des chèques, effets bancaires, ordres de paiements et autres documents officiels ;

D.G.-20-007 La directrice générale autorise la désignation, pour la période de transition de la gouvernance scolaire soit du 12 février au 15 juin 2020, la personne occupant le poste de directeur général adjoint à l'administration comme signataire additionnel des chèques, effets bancaires, ordres de paiements et autres documents officiels pour et au nom de la CSPO ; et

autorise qu'en l'absence du directeur général adjoint à l'administration, les directeurs généraux adjoints signent les autres documents officiels pour et au nom de ladite commission scolaire.

La directrice générale,

Nadine Peterson
NP/lb

Gatineau, le 12 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

APPROBATION - CONTRAT RELATIF AUX SERVICES D'ACCÈS TÉLÉPHONIQUES ANALOGIQUES

Considérant la nécessité d'avoir un service d'accès téléphonique analogique dans chaque bâtiment de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) afin de lier les systèmes d'urgences (alarme et incendie) à une centrale et d'assurer les services d'une ligne téléphonique advenant un bris de service du système de téléphonie IP ;

Considérant la fin du contrat lié à la résolution du comité exécutif C.E.-14-15-011 ;

Considérant les termes de l'appel d'offres sur invitation # 19-20-72 (attribution par allotissement au plus bas prix conforme pour chaque bâtiment) pour les services d'accès téléphoniques analogiques ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des technologies de l'information ;

Considérant la politique d'achat (70-10-20) de la CSPO et la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-008 La directrice générale autorise l'adjudication du contrat de « Services d'accès téléphoniques analogiques au fournisseur de services Bell, situé au 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Aile 4 Verdun (Québec) H3E 3B3, pour un montant total de 63 406,80 \$ (avant taxes), pour une durée initiale de 36 mois à compter du 15 mars 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, plus bas soumissionnaire conforme pour chaque bâtiment de la CSPO.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

**SOUSSIONS – PROJET « FOURNITURE D’UN BANC DIDACTIQUE POUR MOTEUR DIESEL »
ÉCOLE DE MÉTIERS SPÉCIALISÉS ASTICOU »**

Considérant les termes de notre appel d’offres sur invitation No. 19-20-79 ;

Considérant le besoin d’équipement pour le programme en mécanique de véhicules lourds routiers;

Considérant l’analyse des soumissions reçues par l’équipe du Service des ressources matérielles ;

Considérant la disponibilité budgétaire de l’établissement ;

Considérant la recommandation

Considérant que l’article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d’une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-009 La directrice générale autorise l’adjudication du contrat relatif au projet « fourniture d’un banc didactique pour moteur diesel » - École de métiers spécialisés Asticou » à l’entreprise Camions Lussier-Lussicam Inc. située au 1041, rue Nobel, Sainte-Julie, Gatineau (Québec) J3E 1Z4, au montant de 49 900,00 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

SOUSSIONS – PROJET « FOURNITURE ET INSTALLATION DE LAVABO ET HOTTE ENCASTRÉE – ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER

Considérant les termes de notre appel d'offres sur invitation No. 19-20-82 ;

Considérant la nécessité d'avoir un lavabo dans le local des Colibris afin d'assurer un service adéquat aux élèves ;

Considérant la nécessité d'avoir une hotte encastrée dans la cuisine du salon du personnel afin d'assurer la sécurité des occupants ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par l'équipe du Service des ressources matérielles ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-010 La directrice générale autorise l'adjudication du contrat relatif au projet de « Fourniture et installation de lavabo et hotte encastrée à l'École Euclide-Lanthier » à l'entreprise Dma Construction, située au 901 boul. Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Z 1S8, au montant de 28 600,00\$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

SOUSSIONS – PROJET « RÉFECTION DE DEUX CUISINES – ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO »

Considérant les termes de notre appel d'offres sur invitation No. 19-20-81 ;

Considérant le besoin d'aménagement d'une cuisine fonctionnelle dans le local du service de garde ;

Considérant le besoin d'aménagement d'une cuisine fonctionnelle dans la salle polyvalente ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par l'équipe du Service des ressources matérielles ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-011 La directrice générale autorisation l'adjudication du contrat relatif au projet de « Réfection de deux (2) cuisines à l'École Saint-Jean-Bosco » à l'entreprise 2740621 Canada Ltée, située au 2032, chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N9, au montant de 26 950,00 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

APPROBATION – ACHAT D'ORDINATEURS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Considérant la résolution du conseil des commissaires C.C.-18-19-186, adoptée le 24 avril 2019 ;

Considérant les résultats de l'appel d'offres « SAR130-2019 - Postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge » de l'organisme de services regroupés en éducation Collecto ;

Considérant les priorités de mise aux normes des infrastructures technologiques à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) adoptées lors du Comité consultatif de gestion (CCG) du 11 juin 2019 ;

Considérant les sommes disponibles dans la sous-mesure « 50767 – Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques » pour l'année scolaire 2019-2020 ;

Considérant la politique d'achat (70-10-20) de la CSPO et la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-012 La directrice générale autorise l'acquisition de quarante-quatre (44) ordinateurs portables neufs (écran de 13,3 po HD, processeur I5 de 8^{ème} génération, 8 Go de mémoire vive, disque rigide de 256 Go, souris optique filaire, 3 ans de garantie) auprès du revendeur autorisé par Collecto IT2GO, situé au 2365 boul. Industriel, Chambly (Québec) J3L 4W3 pour un montant total de 31 152,00 \$ (avant les taxes).

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

SOUMISSIONS – PROJET « VÉLOS DE MONTAGNE » – ÉCOLE DES TOURNESOLS

Considérant les termes de l'appel d'offres sur invitation de l'École des tournesols ;

Considérant que le projet de vélos s'inscrit dans le projet éducatif 2018-2022 de l'École des Tournesols portant sur les saines habitudes de vie ;

Considérant que la direction de l'école désire informer et sensibiliser les élèves de 2^e et 3^e cycle à la sécurité routière à vélo et créer de saines habitudes de vie par le maintien d'une bonne condition physique ;

Considérant le respect des termes du Règlement de délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances (03-01-10) et de la Politique d'achat (70-10-20) et de la CSPO ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-013 La directrice générale autorise l'adjudication du contrat relatif au projet de « vélos de montagne » - École des Tournesols au Centre du vélo La shop Inc., située au 139, boul. l'Hôpital, Unité 103, Gatineau (Québec) J8T 8A3, au montant de 24 977,50 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020





Résolution adoptée le 24 février 2020 lors de la rencontre du Comité décisionnel composé de mesdames Nadine Peterson et Caroline Sauvé et monsieur Rémi Lupien

APPROBATION – MODIFICATION À L'ANNEXE DES RÈGLES 30-31-50 – SERVICE DE SURVEILLANCE DES DÎNEUSES ET DES DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

Considérant la résolution C.C.-18-19-151 adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 10 avril 2019 ;

Considérant les Règles ayant trait au service de surveillance des dîneuses et des dîneurs (30-31-50) qui stipulent à l'article 2.3 que le Comité exécutif doit établir annuellement la tarification liée à ce service;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne finance pas ce service et que ce dernier doit s'autofinancer;

Considérant la recommandation du comité de l'organisation scolaire et du transport ;

Considérant que l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires;

D.G.-20-014 La directrice générale autorise l'adoption des modifications à l'Annexe 30-31-50-A des Règles 30-31-50, paragraphe 3 : service de surveillance des dîneuses et des dîneurs au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2020-2021, telles que déposées.

Tarification aux parents

3.1 Dîneur transporté: 268,20 \$ par année;

3.2 Dîneur marcheur: 268,20 \$ par année;

3.3 Dîneur sporadique : 5 \$ par jour;

3.4 Dîneur marcheur devenu transporté lors de la gestion des surplus : 268,20 \$ par année

Il n'y a pas de tarification familiale en 2020-2021.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 24 février 2020

